



## **FORMATEUR Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (Fo APS ASD)**

*Jusqu'en Septembre 2015, cette formation portait le titre de « Formateur Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à Domicile (ID) »*

Cette formation permet au **formateur de former des salariés du secteur de l'aide et du soin à domicile à la prévention des risques professionnels et au secours des personnes.**

Elle porte à la fois sur des aspects techniques et pédagogiques.

Elle est dispensée par notre organisme habilité auprès du réseau prévention (CARSAT et INRS Institut National de Recherche et de Sécurité)

Quelques repères pour devenir Formateur d'Acteurs Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (APS ASD) et actualiser ses compétences :

### **À qui est destinée cette formation ?**

Cette formation est ouverte aux salariés de structures ou d'établissements du secteur de l'aide et du soin à domicile ou à des formateurs d'organismes de formation travaillant avec ce secteur d'activité.

Il faut obligatoirement être Formateur Sauveteur Secouriste du Travail pour suivre la formation (Calendrier en inter-entreprises Fo SST disponible).

Elle nécessite d'avoir acquis au préalable, lors de la formation initiale de formateur SST, des compétences de bases en prévention (Formation gratuite en ligne INRS-Attestation de réussite à fournir)

### **Quels sont les objectifs de cette formation ?**

Cette formation permet d'acquérir les compétences et la reconnaissance pour former des salariés du secteur de l'aide et du soin à domicile en vue de l'obtention du certificat d'Acteur prévention secours - Aide et soins à domicile (APS ASD) :

- Au sein de sa propre structure ou son établissement
- Dans son organisme de formation, pour le compte de structures clientes.

Le formateur d'Acteurs Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (Fo APS ASD) est certifié à l'issue de la formation par notre organisme ADN Formation Prévention EURL MORELLATO Nathalie

## Sur quoi porte cette formation ?

Elle porte sur 2 volets de compétences :

- **TECHNIQUES**, afin d'accompagner un établissement dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (APS ASD)
- **PEDAGOGIQUES** :  
Capacité à transmettre les compétences nécessaires à l'obtention du certificat, afin de transmettre aux salariés les compétences leur permettant de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail et de participer au confort et à la sécurité des personnes aidées.

## Qu'obtient le participant avec cette formation ?

À l'issue de cette formation, la validation des compétences du futur formateur APS ASD lui permet de devenir **FORMATEUR d'Acteurs Prévention Secours Aide et Soins à Domicile - APS ASD** certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels - INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Il est délivré par notre organisme de formation habilité auprès du réseau prévention.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (Modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs, certifications...).

Ces dispositions sont formalisées dans le document de référence Aide et soins à domicile (INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité).

## La durée de la formation ?

La durée de la formation est de 35 heures

*Ces heures sont réparties en 3 jours + 2 jours avec un travail en intersession à réaliser*

## Comment financer la formation ?

**Le coût de la formation de formateur peut être pris en charge dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue (OPCA), Compte Personnel de Formation (CPF), ...**

## Comment se passe cette formation et le maintien et l'actualisation des compétences ?

Le maintien et l'actualisation des compétences des formateurs APS ASD est nécessaire tous les 36 mois.

Cette actualisation des compétences est organisée sur une durée de 7 heures, en complément de la réactualisation de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail (Calendrier en inter-entreprises MAC Fo SST disponible).